



Es ce que j'ai le droit de travailler le dimanche

Par **halawa**, le **20/06/2018** à **18:53**

BONJOUR marque de politesse
[smile4]

Je suis titularisé depuis 4 ans dans la fonction publique territoriale, adjoint technique à mi-temps, pour ma commune (ménage). Je suis polyvalente : mairie, école, capitainerie, donc à l'année, juillet-août inclus. Comme c'est la saison, je travaille au port, il y a des conflits à cet endroit depuis 1 an, c'est la capitainerie qui rédige mon planning. J'avais mon jour de repos le dimanche et je commençais à 13 h, ça me convenait très bien. Depuis cette histoire de juillet-août, mon planning a changé complètement maintenant, je dois commencer à 7 h, à 9 h puis 45 min de fois dans la semaine, nettoyer les toilettes de la plage. Je n'ai plus mon dimanche, donc je travaille 7 j sur 7. Est-ce qu'ils en ont le droit ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **20/06/2018** à **20:47**

Bonsoir
Quels sont vos jours de repos hebdomadaire ?

Par **halawa**, le **20/06/2018** à **21:10**

Le dimanche.

Cette année, en juillet-août, il faut que je travaille le dimanche, ça me fait travailler 7 jours sur 7.

ILS ONT LE DROIT DE ME FAIRE VENIR LE DIMANCHE AUSSI ?